

**Mardi 4 décembre 2012**

En complément des informations parues autour des projets de loi du Pays sur l'énergie en débat à l'Assemblée de Polynésie française, EDT et Marama Nui tiennent à apporter quelques précisions sur l'état des énergies renouvelables au Fenua et leurs perspectives d'avenir.

En préambule, EDT et Marama Nui réaffirment qu'elles sont totalement favorables à une saine concurrence dans ce secteur, ainsi qu'aux orientations privilégiant la maîtrise des consommations et le développement des énergies renouvelables du projet de loi du Pays en débat à l'Assemblée de Polynésie française. Elles manifestent cependant leur profonde incompréhension de deux articles de ce projet (la LP3 et la LP10), dont la portée serait anticoncurrentielle et antiéconomique, et donc rigoureusement contraire aux objectifs affichés.

Les énergies renouvelables représentent en Polynésie française en 2012 une production de l'ordre de 165 GWH, soit près de 30% de ses besoins en d'électricité. Ceci est supérieur à la moyenne mondiale, et aux niveaux habituels rencontrés dans les petits systèmes insulaires.

Ce résultat, plutôt honorable, peut varier fortement d'une année à l'autre en fonction de la pluviométrie, car 90% de cette production est le fait de l'hydroélectricité. Le solaire, encore très marginal jusqu'en 2009, a connu un développement récent rapide sous l'effet de lois très incitatives, et représente la quasi-totalité des 10% restants. Les autres productions, notamment l'éolien, restent anecdotiques.

L'essentiel de la production hydro provient de l'île de Tahiti et est produite par Marama NUI, dans laquelle EDT détient une part majoritaire de 55%, le pays 35% et des petits porteurs les 10% restants. Ce n'est donc pas EDT mais Marama Nui, société dans laquelle le pays dispose d'une minorité de blocage, qui domine aujourd'hui la production d'énergie renouvelable, avec plus de 80% du total.

En termes économiques, si l'apport de l'hydroélectricité est aujourd'hui très favorable, avec un coût de revient des installations anciennes proche des seuls coûts de combustibles du thermique (coûts variables), et donc neutre pour les consommateurs, le bilan des installations solaires connectées est plus nuancé, l'essentiel du parc récemment installé ayant bénéficié des effets d'aubaine des lois d'incitation de 2009, en vigueur pour les installations mises en service jusqu'en Juin 2011. Ce parc solaire représente environ 10 MW de puissance installée, et 7 Milliards d'investissements, qui ont été financés pour plus de 5 Milliards par des aides publiques (dont environ 2,7 Milliards pour la défiscalisation locale). Malgré ces aides massives, les tarifs de rachat consentis aux producteurs pour ces installations récentes justifient une hausse des tarifs de 1,5% (impact du solaire sur les coûts du système), et ce pour une production d'électricité solaire qui ne représente que 2% de nos besoins.

**EDT**  
**Direction Générale**

**Service Relations Institutionnelles & Communication**

Siège social – Faa'a - Route de Puurai – Tahiti

BP 8021 – 98 702 Faa'a

Tél : 86 77 77 – Fax : 83 44 39

Email : [edt@edt.pf](mailto:edt@edt.pf) – Site internet : [www.edt.pf](http://www.edt.pf)

Edt Infos Conseils : 86 77 86

S.A au capital de 5 406 094 500 XPF – RC N°53 3 B – N°Tahiti 031864

Ce renchérissement des tarifs lié au développement des énergies renouvelables (éolien et solaire essentiellement) a été constaté dans le monde entier, et, sous la pression de la crise financière, les politiques publiques ont souvent dû revoir récemment à la baisse le niveau des aides, comme en Polynésie ou le tarif de rachat, auparavant de 40F en moyenne, est passé à moins de 16F pour les installations livrées depuis Juillet 2011...

Si les énergies renouvelables ont beaucoup de vertus, elles ont en effet l'inconvénient de rester chères, et aussi pour certaines de produire de manière aléatoire. Enfin certains procédés (énergies marines, biogaz...) restent du domaine du prototype, ou d'un réglage technique difficile, particulièrement dans un environnement peu industrialisé comme le nôtre. Enfin, elles présentent toutes des niveaux d'investissement très supérieurs au thermique.

Ainsi pour la Polynésie française, lorsque en 2008 nous étions déjà dans la perspective du Grenelle de l'environnement, à savoir un objectif de 50% d'énergies renouvelables en 2020 pour les outremer, EDT s'était attaché à vérifier la faisabilité de cet objectif appliqué à la Polynésie française, et à calculer un coût prévisionnel des investissements à conduire compte-tenu des technologies disponibles : éolien, solaire, hydro, SWAC, biomasse... Ces études montraient que l'objectif était ambitieux mais atteignable, et proposaient un mix de développement privilégiant l'hydro pour son moindre coût et son accessibilité (un potentiel important reste inexploité à Tahiti), mais aussi le SWAC, et en complément l'éolien et le solaire, en particulier pour les îles sans potentiel hydro. Ces études de schéma directeur, présentées pour la première fois lors d'un séminaire de l'énergie organisé par le Gouvernement à la Présidence en Juin 2008, concluaient que les investissements à mener pouvaient être évalués à **130 Milliards, dont 60 Milliards pour Tahiti et 70 Milliards pour les îles** <sup>(1)</sup>. Depuis 2008, ces études ont été actualisées et communiquées aux Gouvernements successifs, sans être jamais contestées. D'ailleurs en Juin 2009 un Programme Pluriannuel d'Investissement avait fait l'objet d'un communiqué du Conseil des Ministres, **seulement pour Tahiti et avec un chiffrage plus optimiste mais non justifié en détail de 45 Milliards d'investissement**, soit un ordre de grandeur proche de celui retenu par les études d'EDT compte-tenu des aléas d'une programmation à 20 ans...

En 2012, quelques évolutions significatives de l'environnement pourraient être prises en compte pour réviser cette prévision :

- la croissance constatée des consommations et productions, très inférieure ces dernières années à ce qui était prévisible en 2008. Il n'est pas certain toutefois que cette tendance se maintienne jusqu'en 2020 ;
- la tendance récente très baissière des prix d'achat des installations photovoltaïques ;

(1) Ce surinvestissement dans les îles s'explique par l'absence de potentiel hydro sauf aux Marquises, par un taux d'énergies renouvelables déjà acquis beaucoup plus faible, et par les surcoûts d'investissement (fret, travaux...) qui pénalisent les îles pour l'énergie comme pour toute infrastructure.

- Inversement et si l'intention du Gouvernement de privilégier le développement d'une filière Energie Thermique des Mers se confirmait, les coûts annoncés à ce jour pour cette technologie sont de nature à réviser à la hausse les coûts d'investissement à prévoir : des porteurs de projet ont annoncé en effet des coûts d'investissement entre 30 et 45 Milliards, pour un premier projet d'une puissance installée de 10MW qui pourrait produire 70 GWH par an... Or pour prétendre à 50% d'énergie renouvelable en 2020, il faut créer des capacités de production pour produire au moins 160 GWH supplémentaires à Tahiti et 130 GWH supplémentaires dans les îles...

**130 Milliards ou 100 Milliards ne change pas le constat au demeurant...**Sauf innovations technologiques majeures et à 8 ans de l'échéance de 2020, investir de 12 à 16 Milliards par an dans les énergies renouvelables paraît quelque peu hors de portée de tous les investisseurs intéressés réunis, et encore plus hors de portée des subventions publiques qui seraient nécessaires pour produire à des coûts supportables pour les consommateurs.

**Dans les cinq dernières années, ce sont en effet moins de 8 Milliards, soit 1,6 Milliards en moyenne seulement, qui ont été investis pour la connexion de sources renouvelables aux réseaux publics d'électricité :**

- 7 Milliards dans le programme solaire évoqué ci-dessus, avec le coût quelque peu prohibitif mentionné pour les contribuables et consommateurs
- 600 à 800 Millions selon nos sources (chiffre exact à vérifier) pour les éoliennes de Makemo, portées par une SEM dans laquelle le Pays est majoritaire, et donc financées presque intégralement par des fonds publics. Ces éoliennes récentes sont couchées à terre depuis 18 mois, ne produisent rien, et si elles ne se redressent pas (ce qui paraît douteux sans nouveaux investissements lourds), ne contribueront pas à l'atteinte des objectifs <sup>(2)</sup>

**6 Milliards supplémentaires auraient pu être investis dans les énergies vertes et l'économie du territoire, dans des conditions beaucoup plus favorables aux finances publiques et aux consommateurs, avec le programme hydroélectrique de la Vaiihia qu'avait proposé Marama Nui au Pays en Mars 2009, et qui a été délibérément enterré par le Ministère de tutelle d'alors 3 mois plus tard, sans aucune tentative de négociation et sans initier d'enquête d'utilité publique.** Ce programme ne sollicitait en effet que 2 Milliards d'aides publiques du pays (contre les 2,7 Milliards qu'a sollicité le programme solaire), prévoyait une production de 24 GWH par an (le double de ce que produit ce programme solaire), et ce pour un tarif d'achat de 21 F (à comparer aux 40F en moyenne qui ont été accordés au programme solaire...). Rappelons pour l'histoire que cet équipement aurait pu être livré courant 2013...

Lorsque l'on analyse à l'aune de ces données historiques les professions de foi du projet de loi du Pays sur les principes directeurs de la politique énergétique et son article LP 10, des conclusions simples s'imposent à tout observateur de bonne foi :

(2) *Incidemment car ce n'est pas le propos de ce communiqué, on peut s'interroger sur les diligences qui sont faites par le Gouvernement pour tenter d'appeler en responsabilité les concepteurs de cette réalisation, qui a aujourd'hui toute l'apparence d'un désastre comparable à la coûteuse et biogazeuse réalisation de Tamara Nui dans les années 90...*

- au rythme des projets sortis depuis 5 ans, il paraît beaucoup plus difficile aujourd’hui qu’en 2008 d’espérer atteindre l’objectif de 50% d’énergies renouvelables en 2020. En tout cas les investissements nécessaires sont immenses, et les risques de ratage considérables, comme nous le rappellent les éoliennes couchées sur le corail de Makemo...

- dans ce qui a été réalisé depuis 5 ans, la part réalisée par EDT ou ses filiales a été très marginale : pour Makemo EDT n’y a absolument pas été associée ni consultée, et pour le parc solaire, celui –ci a été réalisé à 95% par des producteurs indépendants, de même sans aucun lien avec EDT. Au total EDT ou ses filiales n’ont donc réalisé que 4% des investissements en énergie renouvelable réalisés dans le Pays ces 5 dernières années (Et ce malgré nous, puisque si le projet de Vaiihia avait été retenu, ce taux aurait pu être de l’ordre de 40%, rapporté à un volume accru de 6 Milliards ...)

Il en résulte que lorsque Mr le Ministre de l’Energie prétend qu’interdire à EDT d’investir serait utile au développement des énergies renouvelables, il commet une double incohérence :

- incohérence au regard des réalités passées, puisqu’on a déjà vu ces 5 dernières années les projets totalement indépendants d’EDT représenter 96% des développements, avec qui plus est des résultats techniques et financiers qui ne peuvent qu’interpeller...En tout cas ceci prouve bien que le Pays dispose déjà de tous les leviers pour privilégier d’autres producteurs dans ses choix de politique énergétique s’il le souhaite, sans qu’il soit besoin d’une loi d’exclusion. Cette loi d’exclusion serait de plus attentatoire à la liberté de choix des nombreuses communes ayant choisi de conserver leur compétence en matière d’électricité.

- incohérence au regard des objectifs pour l’avenir, tant il est évident que les ambitions affichées, déjà difficilement réalisables, n’ont aucun espoir de l’être en excluant la capacité d’investissement des opérateurs les plus expérimentés du territoire

Notre Pays est confronté à des défis très importants pour son équilibre économique et sa cohésion sociale, en particulier dans le domaine de l’énergie. Pour relever ces défis, toutes les bonnes volontés et toutes les compétences du territoire devront être mobilisées, sans entraves à la concurrence et sans sectarisme.

Notre vœu est donc qu’un partenariat public-privé constructif et des procédures de consultations transparentes soient mis en œuvre pour trouver, et surtout construire, les bonnes solutions d’avenir, ce que contrarieraient, et nous le regrettons, certains articles du projet de loi précité...

**Contacts Presse :**

Mme Terainui HAMBLIN-ELLACOTT, Déléguée aux Relations Institutionnelles et communication : 74 05 30  
Mme Amélie CORBIN DE BROCA, Responsable de la cellule communication : 79 25 24

**A propos d’EDT**

*Concessionnaire du service de l’électricité à Tahiti et dans 20 autres îles de la Polynésie française, EDT est une filiale de la Branche ENERGIE SERVICES du Groupe GDF SUEZ, l’un des premiers énergéticiens au niveau mondial. GDF SUEZ est présent sur l’ensemble de la chaîne de l’énergie, en électricité et en gaz naturel de l’amont à l’aval. En inscrivant la croissance responsable au cœur de ses métiers (énergie, services à l’énergie et environnement), il se donne pour mission de relever les grands défis : répondre aux besoins en énergie, assurer la sécurité d’approvisionnement, lutter contre les changements climatiques et optimiser l’utilisation des ressources.*

**A propos de Marama Nui**

*Marama Nui exploite des équipements hydroélectriques dans cinq vallées, et y produit avec ces moyens 30% des besoins d’électricité de l’île de Tahiti avec une énergie propre, locale et renouvelable.*

**EDT****Direction Générale****Service Relations Institutionnelles & Communication**

Siège social – Faa'a - Route de Puurai – Tahiti

BP 8021 – 98 702 Faa'a

Tél : 86 77 77 – Fax : 83 44 39

Email : [edt@edt.pf](mailto:edt@edt.pf) – Site internet : [www.edt.pf](http://www.edt.pf)

Edt Infos Conseils : 86 77 86

S.A au capital de 5 406 094 500 XPF – RC N°53 3 B – N°Tahiti 031864